

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 05 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 avril 2022 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme GIABBANI Valérie, M.BON-BÉTEND Yves, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, Mme LUTGEN Maryline, Mme AJALBERT Véronique

Absents excusés: R.LÉCOLLE (pouvoir à E.CHAPILLON), B.ADAM (pouvoir à M-C. BARON)

Secrétaire de séance : M-C. BARON

ORDRE DU JOUR

- ❖ Comptes administratifs de 2021.
- ❖ Comptes de gestion de 2021.
- ❖ Affectation des résultats de 2021.
- ❖ Vote des budgets 2022.
- ❖ Vote des taux des taxes locales pour 2022.
- ❖ Création d'un marché communal et instauration des droits de place.
- ❖ Participation intercommunale aux frais de scolarité.
- ❖ Rétrocession d'une concession de cimetière à la Commune.
- ❖ Don à l'association ODP « Œuvre Des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ».
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Retirer : Rétrocession d'une concession de cimetière à la Commune.

CM-2022/12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

- Budget principal

	OPERATIONS EXERCICE 2021		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2021	2020 REPORTE	CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	559 142,09	1 565 658,04	-1 006 515,95	510 091,73	-496 424,22
FONCTIONNEMENT	1 135 279,06	807 013,20	328 265,86	760 114,66	1 088 380,52
TOTAL CUMULE	1 694 421,15	2 372 671,24	-678 250,09	1 270 206,39	591 956,30

- Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	opérations exercice 2021		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2021	2020 REPORTE	CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	128 981,92	131 281,92	-2 300,00	37 018,08	34 718,08
FONCTIONNEMENT	131 281,92	131 281,92	0,00	8 667,20	8 667,20
TOTAL CUMULE	260 263,84	262 563,84	-2 300,00	45 685,28	43 385,28

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote.**

CM-2022/13 - COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 :

- Du budget principal de la commune,
- Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

CM-2022/14 - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Monsieur CHAPILLON, conseiller délégué aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2021 avant le vote du budget primitif 2022 pour le budget principal et le budget annexe tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 135 279,06	559 142,09	1 694 421,15
Dépenses de l'exercice	807 013,20	1 565 658,04	2 372 671,24
Résultat de l'exercice 2021	328 265,86	- 1 006 515,95	- 678 250,09
Résultat antérieur reporté	760 114,66	510 091,73	1 270 206,39
RESULTAT CUMULE 2021	1 088 380,52	- 496 424,22	591 956,30
Restes à réaliser - Dépenses		150 880,00	
Restes à réaliser - Recettes		61 880,00	
Solde des R.A.R.		- 89 000,00	
Résultats définitifs	1 088 380,52	- 585 424,22	
Résultat affecté par anticipation (1068)	585 424,22		
Résultat après affectation (002)	502 956,30		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	131 281,92	128 981,92	260 263,84
Dépenses de l'exercice	131 281,92	131 281,92	262 563,84
Résultat de l'exercice 2021	-	- 2 300,00	- 2 300,00
Résultat antérieur reporté	8 667,20	37 018,08	45 685,28
RESULTAT CUMULE 2021	8 667,20	34 718,08	43 385,28
résultat à reporter au c/002	8 667,20		
Résultats définitifs à reporter (c/001)		34 718,08	

Le conseil municipal, **APPROUVE** la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

CM-2022/15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2022, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2022 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 627 404	2 298 176	3 925 580
Aménag. Côte de Bréandes	151 454.40	174 667,20	326 121,60

CM-2022/16 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2022 par rapport à celles de 2021 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 17 427 €, soit + 2.53 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 2.2 % décidée par la loi de finances pour 2022 et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2021 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2021	Taux proposés en 2022
Foncier bâti	38.90	38.90
Foncier non bâti	41.16	41.16

Il est proposé au conseil municipal, de voter les taux 2022 sans augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2022 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2022/17 - CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL ET INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE:

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne (CCI) en date du 11 avril 2022,

Considérant que suite à l'enquête réalisée auprès de la population perrigniacienne, il ressort un réel intérêt pour l'implantation d'un marché communal.

Il est proposé au conseil municipal de créer un marché qui aurait lieu les 1ers et 3èmes vendredis de chaque mois, sur la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année.

Il s'agit dans un même temps d'instaurer un droit de place de 1,00 €/mètre linéaire dans la limite de 5,00 € quelle que soit la longueur du stand sachant qu'il ne pourra en aucun cas dépasser 10 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE LA CRÉATION** d'un marché communal,
- **ADOpte** le règlement annexé ci-joint
- **FIXE le droit de place** à 1,00 € le mètre linéaire dans la limite de 5,00 € quelle que soit la longueur du stand sachant qu'il ne pourra en aucun cas dépasser 10 mètres linéaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toute mesure utile pour la mise en place du marché communal.

CM-2022/18 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de demander une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'accueil des élèves domiciliés hors de Perrigny. De la même façon, Perrigny peut être redevable d'une participation pour les élèves de Perrigny scolarisés dans les écoles publiques d'autres communes.

Pour l'année scolaire 2020/2021, une convention sera donc établie dans les conditions habituelles avec ces communes.

Il est proposé de fixer à 93,47 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2020/2021, après application du taux d'évolution de l'indice INSEE des prix pour l'année 2021, sur le forfait de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 93,47 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2020/2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées,
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours

CM-2022/19 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (ODP) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule offre, d'un montant s'élevant à 5 000,00 €, a été présentée dans le cadre de la vente du véhicule de secours et du matériel de l'ancien centre de première intervention. Celle-ci a donc été retenue.

Considérant le dévouement des sapeurs-pompiers, parfois au péril de leur vie, et dans une volonté de solidarité et de gratitude, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle équivalente à cette somme à l'Oeuvre Des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000,00 € à l'ODP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention exceptionnelle,
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

Déc° 2022/03 du 28/03/2022: Attribution marché ravalement des façades de la mairie – Entreprise DE OLIVEIRA Baptista – 35 680,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

- Accueil ressortissants ukrainiens : Une famille originaire de Kiev va être accueillie dans les prochains jours. Comme prévu, elle occupera le logement communal situé en face de la mairie. Ce dernier a été meublé principalement grâce à des dons de particuliers et d'associations.

QUESTIONS DIVERSES

S.PRÉAU : Rend brièvement compte de la réunion du conseil communautaire qui s'est déroulée le 31 mars dernier. Il en ressort que huit lots de l'AuxR_Parc ont été récemment vendus à des investisseurs. Le projet de PLUI HD est toujours en phase de concertation avec des modalités et des prescriptions qui se précisent.

La réunion annuelle avec les associations pour la définition du planning des manifestations a eu lieu. Le programme des festivités du 13 juillet fera l'objet d'une prochaine rencontre.

La traditionnelle marche du 1^{er} mai se fera en 2 circuits.

M-H.MOUTURAT : Dresse un bilan du dernier conseil d'école. Le projet de classe découverte en Vendée pour la classe de Madame BOIREL est confirmé et se fera avec l'école de Chevannes. Monsieur WOLMER prévoit de passer une journée à Paris avec sa classe. L'effectif prévisionnel s'élève à 32 élèves pour la maternelle et 52 élèves pour l'élémentaire. Actuellement, deux volontaires civiques interviennent en soutien aux enseignants qui aimeraient que cela soit reconduit pour l'année scolaire à venir.

P. MADELÉNAT : Signale que les arbres situés dans l'espace public Rue de la Coulemine ont besoin d'être taillés.

S.VIGNOL: Informe que la phase finale de travaux d'aménagement du centre bourg connaîtra un peu de retard. En effet, l'entreprise rencontre des difficultés d'approvisionnement de pavés. Le chantier devrait finalement se terminer à la mi-juillet. L'inauguration du centre bourg et la photo de la décennie qui a dû être reportée du fait de la situation sanitaire auront lieu le 17 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.